Marie Moret à Hippolyte Destrem, 9 août 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Hippolyte Destrem, 9 août 1888, 1888-08-09

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52706

Informations sur le document source

CoteFG 42 (6)
Collation3 p. (26r, 27r, 28v)
Nature du documentCopie à la presse d’un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction9 août 1888
Lieu de rédactionLesquielles-Saint-Germain (Aisne)
DestinataireDestrem, Hippolyte (1814-1894)
Lieu de destination39, rue de Châteaudun, Paris
Scripteur / ScriptriceBuridant, Jules (1872-1937)

Description

RésuméCommentaires sur les ouvrages de Jean-Baptiste Godin et d'Hippolyte Destrem. Marie Moret se charge des manuscrits de son mari et du *Devoir* depuis Lesquielles où elle s'est retirée avec Émilie et Marie-Jeanne Dallet. Suit attentivement ce qu'écrit Hippolyte Destrem dans différents journaux et le complimente pour son excellent article.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Archives, Articles de périodiques, Compliments
Personnes citées

- Dallet, Émilie (1843-1920)
- Dallet, Marie-Jeanne (1872-1941)
- Doyen, Pierre-Alphonse (1837-1895)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Œuvres citées

- « La ligue du Progès social », *Le Devoir*, Guise, (1878-1906), 1888, p.473-475.
- Destrem (Hippolyte), « Les théoriciens de la paix universelle », *La Nouvelle revue* (Paris, 1879-1940), t. 53, juillet-août 1888, p.503-517.
- Godin (Jean-Baptiste André), *Études sociales n° 1 à 10*, Guise, Imprimerie Baré, [1884-1886].
- *L'Arbitre : organe du Comité de Paris de la Fédération internationale de l'arbitrage et de la paix*, Paris, 1887.
- *La Paix sociale*, Paris, 1888-1910.
- *La Rénovation*, Paris, 1888-1922.

Lieux citésLesquielles-Saint-Germain (Aisne)
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52706?context=pdf

Fesquiellet, le 9 Août 1888,

A Monsieur Hyp. Destrem,

Cher Monsieur,

Mon mari avait bien raison: on ne se lit pas les uns les autres.

Vous n'avez pas lu ce qu'il a écrit sur l'hérédité de l'Etat et je n'espère pas vous le faire lire – Je vous envoie seulement par ce courrier, sous pli recommandé, une étude sociale dont un passage, tout souligné au crayon rouge, vous fera voir que M. Godin en proposant l'hérédité de l'Etat n'a pas du tout entendu un impôt sur les successions, et qu'il s'élève au contraire de toutes ses forces contre une telle mesure, la jugeant préjudiciable au bien social.

A mon tour, je vous dirai qu'il m'est impossible en ce moment de recourir à vos ouvrages et de les étudier. La tâche de publier les œuvres posthumes de mon mari et de poursuivre la direction du Devoir me suffit complement, surtout que je n'aime pas à faire les choses à demi, et que pour étudier vos ouvrages

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52706?context=pdf

Je devrais m'y absorber complètement, comme il faut le faire, je crois, quand on veut bien saisir la pensée d'autrui. Or, je considère en ce moment comme un devoir sacré de ne point me laisser distraire de ma tâche, par quoi que ce soit.

— Tenant à rendre à qui de droit le bien qui lui revient, je dois vous dire que c'est M. Dejon qui a eu l'idée de me proposer l'insertion de l'article ~~de~~ de « Vigie du progrès social » dans le Devoir. Je lui ai fait part de votre bon souvenir et, tout heureux, il vous retourne ses meilleurs et respectueux ~~[illegible]~~ compliments.

Ma sœur, à qui j'ai également présenté votre bon souvenir, me charge de vous en remercier et de vous exprimer sa respectueuse sympathie.

— Certainement je suivrai ce que vous écrivez concernant la convocation d'une Constituante en 1891 ; car tout ce qui dans L'Arbitre, la Paix sociale, ou La Rénovation, vient de vous, est l'objet de notre attention.

— On vient de m'envoyer de Paris l'excellent article que vous avez publié dans la Nouvelle Revue : « Les théoriciens de la paix universelle. » Ah ! celui-là, c'est moi qui avec empressement

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52706?context=pdf

vais enrichir des sections VI à XI un de nos numéros de la paix. C'est magistral ! et je vous remercie de cet excellent article comme d'un service personnel. Et n'en est-ce pas un, en effet, puisque par de tels écrits vous nous servez tous, au large.

Allons, Cher Monsieur, je vous quitte pour me replonger dans les manuscrits de mon mari. -

Moi aussi, avec ma chère Sœur et ma nièce, je suis à la campagne dans une toute petite maison sise ~~à Guise~~ en un village près Guise.

J'y trouve le repos absolu indispensable au genre de travaux auxquels je me livre, et mes deux aînées y trouveraient les conditions à elles ordonnées par le médecin, c'est-à-dire la vie au grand air — si la saison était plus favorable.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, avec mes vœux ardents pour votre bonne santé, l'expression de mes meilleurs sentiments,

Marie Gadin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52706?context=pdf